

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 janvier 2021

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3739)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 17

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Proroger l'état d'urgence sanitaire du 16 février au 1er janvier 2022 n'est plus supportable.

Quel est le respect des libertés des Français ?

Quel rôle joue encore le Parlement ? Les députés ont disposé de moins de 24 heures pour amender ce texte !

Quel respect pour notre régime démocratique ? La France aura été dans un régime d'urgence sanitaire pendant plus d'un an et demi.

La France deviendrait-elle une démocratie illibérale ? Alors que le Gouvernement aime à condamner la Hongrie et à considérer que « l'ordre juridique spécial » contre le coronavirus mis en place en mars dernier par ce pays avait été une atteinte à l'état de droit, il serait peut-être temps de regarder notre propre situation.